

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Le 8 juin 2000, le conseil de Communauté a approuvé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la maison des écotecnologies qui doit être réalisée dans la ZAC "de Feuilly".

Le projet s'inscrit dans la démarche de la Communauté urbaine pour promouvoir cette filière écotecnologique auprès des entreprises, des chercheurs et des organismes de formation.

Il convient de délibérer sur le programme qui est maintenant finalisé.

Sur un terrain de 2 000 mètres carrés, le bâtiment permettrait d'accueillir quatre espaces spécifiques :

- l'espace convivialité et accueil (275 mètres carrés),
- l'espace valorisation et développement (245 mètres carrés),
- l'espace communication (605 mètres carrés),
- l'espace entreprises (120 mètres carrés),

ainsi que des locaux administratifs et des locaux affectés à la maintenance : l'administration, la maintenance (125 mètres carrés). Le tout représente une surface utile de 1370 mètres carrés. Sont également prévus 1 200 mètres carrés de stationnement en sous-sol. Le montant de l'opération, toutes dépenses confondues, s'élève à 24,4 MF TTC ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 8 juin 2000 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

- a) - les éléments du programme, dont l'enveloppe financière,
- b) - le dossier de consultation des concepteurs.

**2° - Autorise** la conversion en euros des éléments fonciers du marché initialement établis en francs par la mise en œuvre d'une clause contractuelle de conversion ou par la signature entre les parties au contrat d'un constat de conversion applicable au plus tard le 1er janvier 2002.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire à la programmation pluriannuelle des investissements pour les exercices 2001 et suivants au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 310 - fonction 824 - opération 0266 - centre budgétaire 1 750 - centre de gestion 572 200.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,